

**Pour une gestion responsable
et circulaire des déchets textiles
dans le monde**

**PARIS
GOOD**
fashion

Vestiaire Collective
LONG LIVE FASHION

LE CONSTAT

Les textiles usagés collectés au sein de l'UE sont majoritairement exportés, principalement vers les pays d'Afrique et d'Asie, sans contrôle suffisant de leur qualité ou de leur devenir.

Les immenses quantités concernées, la qualité très incertaine de ces textiles et l'insuffisance des infrastructures locales de gestion des déchets entraînent souvent leur dépôt dans des décharges à ciel ouvert, exerçant une pression considérable sur l'environnement et les communautés concernées.

Déjà, les médias alertent depuis plusieurs mois sur les conséquences dramatiques de ces exportations en Afrique, au Ghana et au Kenya, mais aussi en Amérique du sud, au Chili par exemple. L'effet médiatique retombe sur la totalité de la profession. Les prises de parole fortes, des ONG, en particulier de The Or Foundation pour faire bouger les lignes alimentent le débat.

Ces alertes ont tout leur sens au vu de la situation sur place. Sur le marché de Kantamanto d'Accra, outre la pollution environnementale qui se traduit chaque jour par des milliers de vêtements non exploitables qui sont déposés dans la nature, sur les plages notamment, c'est la précarité de ce commerce, les risques mortels encourus par les vendeuses qui portent les balles de 60 kilos sur la tête qui font prendre la mesure de la nocivité de ces exportations. Pour vous en convaincre, les reportages, le film réalisé par Vestiaire Collective, le voyage d'étude mené par l'IFM dans le cadre des appels à projet de la Chaire Sustainability IFM-Kering.

NOTRE APPROCHE

Face à ce constat et afin d'identifier des solutions pour réduire l'impact environnemental et social de l'export de déchets textiles et textiles usagés, Paris Good Fashion a lancé avec Vestiaire Collective et le soutien de l'IFM, un groupe de travail en décembre 2022 sur ce sujet.

Son objectif est de formuler des recommandations afin de donner jour à une gestion responsable et circulaire des textiles usagés au sein de l'Union européenne et dans le monde. Il s'inscrit dans la réflexion en cours au niveau européen autour de la révision par la Commission européenne de la Directive cadre relative aux déchets. Cette révision vise notamment à élargir le principe de filière REP (responsabilité élargie des producteurs) à l'ensemble des pays européens.

Le groupe de travail vise ainsi à s'appuyer sur l'expérience accumulée depuis la création il y a 15 ans de l'éco-organisme de la filière textile (Refashion) en France, afin de proposer une haute ambition pour la généralisation de la REP textile au sein de l'UE et d'intégrer en son cœur la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux liés à l'export des déchets et textiles usagés.

Bien sûr, notre engagement s'inscrit en complément des travaux menés par Refashion et ceux des ONG qui œuvrent au quotidien sur le terrain.

LES CHIFFRES CLES

EN FRANCE

Selon le rapport d'activité 2021 de Refashion, 80% des textiles collectés (en tonnes) sont exportés. Cette même année, 37 % des textiles et chaussures usagés ont été exportés en Afrique (Tunisie, Togo, Madagascar, Sénégal...), 30 % en Europe (Belgique, Pays-Bas, Allemagne), 21 % en Asie (Pakistan, Inde), 7 % en Amériques (Haïti), 5 % au Proche et Moyen-Orient (Émirats arabes unis)

AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE

- Les quantités de textiles usagés exportées par l'UE ont triplé ces deux dernières décennies, passant d'un peu plus de 550 000 tonnes en 2000 à près de 1,7 million de tonnes en 2019. (2) En 2019, ils représentaient en moyenne 3,8 kilogrammes par personne, soit 25 % des quelque 15 kg de textiles consommés chaque année dans l'UE. (2) Le devenir des textiles usagés exportés par l'UE est très incertain car ils intègrent un commerce international morcelé. Cette organisation peu connue du grand public, s'oppose à la perception des citoyens, qui pensent que leurs dons de vêtements usagés sont des soutiens aux personnes dans le besoin.
- En 2019, 46 % des textiles usagés exportés par l'Union européenne ont été expédiés en Afrique. (2) Sur ce continent, les textiles usagés importés sont principalement réutilisés localement, car il existe une demande de vêtements usagés bon marché en provenance d'Europe (Agence européenne de l'environnement). La part non réutilisable est stockée dans la nature, constituant des décharges sauvages, ou incinérée à ciel ouvert. Par exemple, 15 millions de vêtements arrivent chaque semaine à Kantamanto (Accra, Ghana) ; 40% finissent à la poubelle après 1 ou 2 semaines. (3)
- En 2019, 41 % des textiles usagés exportés par l'Union européenne ont été expédiés en Asie. (2) Sur ce continent, la plupart des textiles usagés sont envoyés dans des zones économiques dédiées où ils sont triés et traités. Les textiles usagés sont principalement recyclés en chiffons industriels ou en rembourrage, ou réexportés pour être recyclés dans d'autres pays asiatiques ou pour être réutilisés en Afrique. Les textiles qui ne peuvent être recyclés ou réexportés sont susceptibles de finir dans des décharges. (2)

DANS LE MONDE

Il est très difficile de connaître précisément les volumes. Les seules statistiques disponibles sont celles publiées par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) qui énonce que les vêtements usagés représentaient en 2021 un commerce mondial de 5,17 milliards de dollars (soit une augmentation de +31 % entre 2020 et 2021). (4)

- Toujours selon le CEPII, les principaux exportateurs de vêtements usagés étaient en 2021 les États-Unis (834 millions de dollars), la Chine (709 M\$), le Royaume-Uni (386 M\$), l'Allemagne (359 M\$) et la Corée du Sud (324 M\$). Et, les principaux importateurs de vêtements usagés étaient le Ghana (214 M\$), le Pakistan (180 M\$), l'Ukraine (177 M\$), les Émirats arabes unis (173 M\$) et le Kenya (169 M\$). (4)

(1) Rapport d'activité Refashion, 2021

(2) <https://www.eea.europa.eu/publications/eu-exports-of-used-textile>

(3) The Or Foundation

(4) Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII)

NOS RECOMMANDATIONS
**Pour une gestion responsable
et circulaire des déchets textiles
dans le monde**

Pour encadrer les exportations de vêtements usagés, au-delà de la question du volume et de la qualité des textiles mis sur le marché, nous avons un grand besoin de contrôle et d'accompagnement de la filière, de définitions précises de ce qu'est un déchet et/ou un vêtement usagé, et de TRACABILITE.

NOS RECOMMANDATIONS

Dans son Position Paper, le groupe de travail piloté par Paris Good Fashion & Vestiaire Collective adresse les recommandations suivantes à la Commission européenne, pour une gestion durable et circulaire des déchets textiles et textiles usagés au sein de l'Union européenne :

- 1. Examiner les lacunes potentielles de la hiérarchie des déchets** par le biais d'une évaluation indépendante et comparative de l'impact environnemental et social de l'expédition hors de l'UE des textiles usagés par rapport au recyclage au sein de l'UE.
- 2. Établir des critères pour justifier la sortie du statut de déchet du textile usagé.** Ces critères pourraient par exemple être relatifs aux pratiques de tri : un tri positif / contrôle qualité de chaque article, afin d'améliorer la qualité et l'homogénéité des textiles destinés à la réutilisation.
- 3. Exiger des standards définissant la qualité des textiles composant les balles de textile** destinées à l'exportation, avec des audits réguliers pour vérifier la conformité, dans le cadre de la révision de la directive-cadre relative aux déchets.
- 4. Promouvoir une plus grande traçabilité :** accréditation et contrôles des performances des installations de tri.
- 5. Veiller à ce que les pays destinataires disposent d'une capacité avérée** à traiter les déchets textiles et les vêtements usagés.
- 6. Tirer parti des organisations en charge de la REP textile** pour soutenir le renforcement des capacités dans les pays qui ne disposent pas d'infrastructures de gestion des déchets textiles.

Position Paper
**Pour une gestion responsable
et circulaire des déchets textiles
dans le monde**

**A. LA HIÉRARCHIE DES DÉCHETS ET LE STATUT DES DÉCHETS POUR LES VÊTEMENTS
"DONNÉS" PAR LES CONSOMMATEURS**

**1. Examiner les lacunes potentielles de la hiérarchie des déchets par le biais d'une évaluation
de l'impact environnemental et social.**

Recommandation : Demander à la Commission européenne de mener une étude d'impact environnemental et social indépendante, sur les implications de l'expédition de déchets textiles et de vêtements usagés, destinés à la réutilisation en dehors de l'UE, par rapport au recyclage dans l'UE.

L'ensemble des politiques et des législations européennes relatives à la gestion des déchets sont fondées sur le principe de hiérarchie des déchets (4), qui encourage et privilégie la réutilisation par rapport au recyclage. Ce principe s'applique également aux textiles usagés et leur export hors de l'UE, lorsqu'ils sont destinés à la réutilisation, est ainsi favorisé au détriment du recyclage au sein de l'UE.

Le devenir plus qu'incertain des textiles usagés exportés hors de l'UE devrait justifier une réévaluation de cette hiérarchie. Selon l'Agence environnementale européenne, la mauvaise qualité de ces textiles, l'inadéquation entre les quantités, les qualités proposées et la demande effective sur les marchés locaux, ainsi que l'insuffisance des infrastructures locales de traitement des déchets, alimentent le risque qu'ils soient abandonnés dans la nature, pesant lourdement sur l'environnement et les communautés concernées.

Par exemple, au marché de Kantamanto, situé à Accra, au Ghana, environ 40% des 15 millions de vêtements usagés, importés chaque semaine, finissent abandonnés dans la nature, selon The Or Foundation.

Donner la priorité à la réutilisation sans évaluer les impacts environnementaux associés est ainsi susceptible de générer des conséquences environnementales et sociales négatives. C'est pourquoi nous demandons instamment à la Commission européenne de réaliser une étude d'impact indépendante sur la réutilisation des textiles usagés dans le cadre de la révision en cours de la directive-cadre relative aux déchets.

(4) Article 4 de la Waste Framework Directive (2008/98/EC).

2. Établir des critères pour justifier la sortie du statut de déchet du textile usagé. Ces critères pourraient par exemple être relatifs aux pratiques de tri : un tri positif / contrôle qualité de chaque article, afin d'améliorer la qualité et l'homogénéité des textiles destinés à la réutilisation.

Recommandation : Établir des critères cohérents à l'échelle de l'UE pour la classification du statut de déchet. Ces critères permettraient de déterminer clairement à quel moment les textiles triés et préparés en vue de leur réutilisation ne devraient plus être considérés comme des déchets (5). Chaque article collecté qui passe par les processus de tri devrait faire l'objet d'une vérification de sa qualité et de son état avant de déterminer s'il peut être réutilisé ou s'il devrait être recyclé.

Pour résoudre le problème des déchets textiles, les législateurs de l'UE négocient actuellement la révision de la Directive Cadre relative aux déchets afin de fixer, entre autres, les critères définissant le statut de déchet. La levée ou non du statut de déchet d'un produit usagé, est un enjeu stratégique. En effet le textile usagé, jugé apte à la réutilisation, ne relève plus du champ d'application du règlement sur les transferts de déchets, ce dernier ne s'appliquant qu'aux "déchets", ce qui permet leur exportation sans contrôle. Par conséquent, il devient crucial de fixer des règles suffisantes pour les articles de réutilisation destinés à l'exportation dans le cadre de la révision de la directive-cadre relative aux déchets.

Actuellement, les textiles usagés sont souvent étiquetés comme "aptés à la réutilisation" alors que leur qualité et leur état sont inadéquats pour une réutilisation effective. C'est principalement aux opérateurs en centre de tri, qu'il incombe de déterminer quels produits sont aptes à être exportés vers les pays d'Asie et d'Afrique en tant que produits de 2e catégorie ou de qualité B (également connus sous le nom de "mélanges tropicaux").

La mise en œuvre de critères pour justifier la sortie du statut de déchet du textile usagé permettrait de contribuer à résoudre ce problème. Ces critères définissant les standards que les vêtements usagés devraient satisfaire pour être considérés "aptés à la réutilisation", tout en garantissant que les vêtements ne répondant pas à ces standards soient orientés vers des processus de recyclage locaux.

Il est également important de promouvoir un processus de tri article par article, également appelé tri positif (6), qui adhère à des critères de tri clairs. Cette approche garantit une qualité cohérente et homogène des articles triés dans les différents centres de tri.

Enfin, les organisations en charge de la REP devraient financer le dispositif jusqu'à la levée du statut de déchet, qui pourrait avoir lieu après la réparation, ou après validation de la qualité par le revendeur final. Cela permettrait d'améliorer la traçabilité en aval et de favoriser une gestion responsable des déchets, comme l'exige le principe du pollueur-payeur.

(5) Waste Framework Directive (2008, article 3(16)).

(6) Tri positif = tri un par un, pas de tapis roulant. Tri négatif = Tapis roulant, les articles identifiés comme répondant à une certaine qualité sont prélevés.

B. EXPORTATIONS DE VÊTEMENTS USAGÉS ET DE DÉCHETS TEXTILES : DÉFINIR DES STANDARDS DE QUALITÉ À L'EXPORTATION

3. Exiger des standards de qualité pour la composition des balles de textile destinées à l'exportation, avec des audits réguliers pour vérifier la conformité, dans le cadre de la révision de la directive-cadre relative aux déchets.

Recommandation : Fixer des standards de qualité communs pour les balles de textile destinées à l'exportation. Ces standards devraient être établies dans le cadre de la révision de la directive-cadre relative aux déchets, en complément de la réglementation sur les transferts de déchets.

Il n'existe actuellement aucune norme concernant la composition des balles de textile exportées. L'évolution des styles et des besoins implique des changements réguliers dans les pratiques de tri et de gestion des textiles usagés. Par conséquent, il est nécessaire de vérifier régulièrement l'adéquation entre la composition des balles de textile et les attentes des clients importateurs. L'émetteur de balles textiles porte une responsabilité majeure dans ce processus et devrait être tenu responsable de la qualité des balles textiles.

Bien que nous soutenions l'orientation de la Commission européenne dans le cadre de la proposition de révision de la directive-cadre relative aux déchets (article 22d) visant à exiger des informations sur la qualité des vêtements usagés prêts à être expédiés, nous sommes convaincus que des standards de qualité clairs constitueraient un outil plus efficace.

Pour commencer, les critères devraient couvrir les articles qui ne conviennent pas à l'exportation (par exemple, les articles tachés ou déchirés). Une collaboration étroite et des contacts réguliers entre les clients des pays destinataires et les exportateurs de textiles usagés pourraient contribuer à résoudre cet enjeu. En complément, des audits comprenant des contrôles qualité, en particulier le % de vêtements non conformes aux standard qualité établis pour les balles de textiles destinées à l'exportation, renforceront la démarche et permettront de combler les lacunes une fois que les balles de textile expédiées arrivent dans le pays destinataire.

4. Promouvoir une plus grande traçabilité : accréditation et contrôles des performances des installations de tri.

Recommandation : Les installations de tri des déchets devraient être accréditées pour pouvoir pratiquer leur activité et les autorités nationales de surveillance du marché devraient effectuer des contrôles de performance réguliers pour s'assurer de la qualité des articles avant leur réutilisation ou leur recyclage. Une attention particulière devrait être accordée aux articles destinés à l'exportation.

La traçabilité et la responsabilité des installations de tri sont nécessaires pour garantir qu'elles effectuent un processus de tri qualitatif des vêtements. Etant donné que l'accréditation permet aux autorités nationales de surveillance du marché d'effectuer des audits et des contrôles dans les installations de tri, nous recommandons d'étendre l'accréditation des installations de tri à travers l'UE.

Les audits et les contrôles effectués par les autorités nationales de surveillance du marché devraient se fonder sur l'étude des taux de qualité du tri (A-C ou 1-3) (7) au niveau national. Des contrôles plus stricts devraient être effectués dans les installations de tri ayant un pourcentage plus élevé d'exportations de vêtements usagés afin de s'assurer que les exigences de qualité sont respectées avant l'exportation. Par conséquent, nous demandons aux autorités européennes de renforcer les exigences de qualité dans le cadre de la révision de la directive-cadre relative aux déchets.

(7) Fashion for Good & Circle Economy: Sorting for Circularity Europe, Report, Septembre 2022, p. 8.

C. ASSURER ET DEMONTRER LA CAPACITE DES PAYS RECEVEURS

5. Garantir la capacité démontrée des pays destinataires à traiter à la fois les déchets textiles et les vêtements usagés.

Recommandation : Les exportations de déchets textiles en vue de leur valorisation et de vêtements usagés en vue de leur réutilisation ne devraient être autorisées qu'à destination des pays notifiant leur consentement à la Commission européenne et démontrant leur capacité à traiter ces déchets de manière durable et l'existence de débouchés pour les vêtements usagés en réutilisation. (8)

Cette recommandation nécessite également de garantir la traçabilité tout au long de la chaîne d'exportation, y compris dans les pays intermédiaires, afin de garantir sa mise en œuvre effective et de prévenir les contournements réglementaires.

6. Tirer parti des organisations en charge de la REP textile pour soutenir le renforcement des capacités dans les pays qui ne disposent pas d'infrastructures de gestion des déchets textiles.

Recommandation : La Commission européenne devrait faciliter et encourager davantage le dialogue entre les communautés locales et les acteurs de l'UE.

Les communautés locales des pays importateurs ont accumulé de riches connaissances, par exemple sur le recyclage des vêtements, qui devraient être mises à profit dans l'UE.

De même, les organisations en charge de la REP textile et d'autres acteurs indépendants expérimentés dans la gestion des déchets pourraient jouer un rôle important dans le renforcement des capacités des pays importateurs qui ne disposent pas d'infrastructures appropriées de gestion et traitement des déchets. La révision de la directive-cadre relative aux déchets offre l'opportunité d'intégrer ces enjeux au cœur du rôle des organisations en charge de la REP textile.

REMARQUES FINALES

Paris Good Fashion et Vestiaire Collective sont déterminés à s'engager dans une collaboration fructueuse avec les décideurs politiques de l'UE concernant la question cruciale de l'exportation des déchets textiles et les développements législatifs de l'UE (WFD, WSR, EoW, ESPR, etc.).

En tant que défenseurs de la mode durable, nous croyons fermement qu'il est important de s'attaquer à l'impact environnemental et social de l'expédition de vêtements usagés et de déchets textiles à l'étranger. Nous sommes prêts à apporter notre expertise et nos connaissances pour contribuer à l'élaboration de politiques efficaces qui donnent la priorité à la réutilisation et à la gestion des déchets au sein de l'UE.

(8) <https://www.eea.europa.eu/publications/eu-exports-of-used-textiles>

Position Paper
**Pour une gestion responsable
et circulaire des déchets textiles
dans le monde**

A PROPOS

PARIS GOOD FASHION

Fondée en 2019, Paris Good Fashion (PGF) est une association loi 1901 qui regroupe plus d'une centaine d'acteurs professionnels (entreprises, créateurs, ONG, institutionnels...) engagés pour accélérer le changement et transformer les pratiques des entreprises de mode. Paris Good Fashion rassemble tous les acteurs, quel que soit leur domaine d'expertise (mode, accessoire, luxe, prêt-à-porter, marque, distributeur...), pour co-construire et partager les bonnes pratiques.

VESTIAIRE COLLECTIVE

Vestiaire Collective est la première app de mode de seconde main mondiale. L'entreprise a pour mission de transformer l'industrie de la mode pour un avenir plus durable, en démocratisant le mouvement de la mode circulaire comme alternative à la surproduction, à la surconsommation, ainsi qu'aux pratiques nuisibles de cette industrie. Poussée par la philosophie "Longue vie à la mode", elle offre un espace d'inspiration à sa communauté engagée qui aime la mode et en prend soin, tout au long de sa vie. Les fonctionnalités diverses de la plateforme permettent quant à elles de vendre et d'acheter des pièces uniques, dans les vestiaires de membres aux quatre coins du monde. L'entreprise se distingue par son catalogue de 5 millions d'articles rares et recherchés. Fondée à Paris en 2009, Vestiaire Collective est certifiée B-Corp® et est présente dans 80 pays.